

Les journées d'étude pour "la sauvegarde des intérêts économiques de la famille"

Autor(en): **Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 368

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Déception

La votation fédérale du 6 décembre

Bien que sachant que nombre de nos lecteurs se trouvent dans la majorité qui aura applaudi au rejet de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, nous avons trop fortement ressenti ce triste résultat pour ne pas rapporter ici l'écho de notre déception.

Nous ne pensons point en écrivant ceci aux partisans de théories économiques ou financières qui ne sont pas les nôtres et qui, en vertu de ces théories ont fait campagne contre la loi, car toute conviction étudiée a droit à notre respect, et nous sommes seulement surpris de l'écho que ces théories ont fini par éveiller en Suisse allemande et de l'appui que leur ont donné nos Confédérés en votant négativement. Mais nous pensons beaucoup, sans que l'on puisse nous taxer pour cela de sentimentalité, aux vieillards des deux sexes aux yeux desquels on avait depuis si longtemps fait miroiter la promesse de cette assurance, maintenant brutalement écartelée et dont l'exécution est remise en question jusqu'à quand? ... car nous ne pouvons considérer sous le même angle les secours d'assistance que veulent distribuer les auteurs de l'initiative aux vieillards nécessiteux. Nous pensons aux veuves, dont la loi Schulthess se préoccupait avec compréhension, nous pensons aux orphelins, et à la date, éloignée de combien de décades?... à laquelle pourra être mise en chantier une nouvelle loi les concernant. Et nous pensons surtout à l'imprévoyance et à l'égoïsme auxquels il a été forcément fait appel des jeunes, qui ne voulaient pas payer dès maintenant pour des vieux, sans songer au jour où ils seront vieux eux-mêmes et nous nous disons que, sans doute, multiplié par milliers, ce raisonnement qui nous a été formulé est à la base du rejet de la loi, plus que toutes les théories anti-étalistes ou les calculs financiers: « Je ne veux pas payer dix-huit francs, que ma femme paye douze francs chaque année pour que l'an prochain, mon voisin qui aura alors 65 ans touche deux cents francs sans travailler!... »

Alors... la conclusion n'est pas gaie.

E. Gd.

Carrières féminines

La Pharmacienne

(Suite et fin.)¹

En Suisse, le nombre des pharmaciens est d'environ 600. La plupart ont un assistant, et les plus importants, dans les grandes villes, en occupent souvent plusieurs. Il est à remarquer que les assistants non diplômés sont plus demandés que les assistants diplômés, ceux-ci ayant droit, comme de juste, à une rémunération plus élevée. Lorsque le personnel suisse fait défaut, on engage des assistants étrangers n'ayant pas subi les examens suisses.

Les places de gérant ne sont pas très nombreuses, les pharmacies à céder étant en général rapidement reprises par des pharmaciens diplômés. De même, les postes de pharmacien d'hôpital

et de pharmacien cantonal sont en nombre très limité. En revanche, nous l'avons déjà dit, les offres d'emploi dans l'industrie chimico-pharmaceutique se font de plus en plus fréquentes. Mais ce débouché est, pour le moment du moins, presque exclusivement réservé aux hommes.

Pour s'établir à son compte comme pharmacien, il faut disposer d'une somme importante: 50.000 à 60.000 francs pour la reprise d'une pharmacie, et environ 30.000 francs pour l'ouverture d'une nouvelle officine. Notons que le nombre des pharmacies existantes suffit amplement aux besoins de la population.

Les appointements des assistants-pharmaciens et des pharmaciens diplômés sont relativement modiques. Les assistants non diplômés reçoivent de 350 à 450 francs par mois; les pharmaciens diplômés travaillant comme assistants sont payés de 5 à 600 francs par mois, selon leur âge, leur expérience, leur connaissance des langues et l'importance de la pharmacie. Les places de gérant sont le plus souvent un peu plus lucratives. Les pharmaciens d'hôpitaux et les pharmaciens cantonaux reçoivent les mêmes émoluments, excepté dans quelques places mieux rétribuées que d'autres. Dans l'industrie chimico-pharmaceutique, les appointements sont aussi sensiblement plus élevés. En principe, les pharmaciens et les pharmaciennes touchent des traitements identiques. Il va de soi que ces chiffres subissent une réduction dans certaines circonstances, comme, par exemple, l'exemption du travail de nuit, ou la moindre durée de la journée de travail.

La journée de travail des assistants en pharmacie est en général longue: elle varie, du reste, avec les conditions locales. Dans les villes, le nombre des heures de travail est de 9 à 10. Partout, en outre il est prévu un roulement pour le service de nuit et du dimanche. Par ailleurs, l'assistant a droit à une après-midi de liberté par semaine.

Les perspectives économiques de la profession de pharmacien sont pour le moment plutôt favorables relativement à la possibilité de pouvoir rapidement gagner sa vie. Seulement le maximum des appointements des assistants ne s'élève jamais très haut, et le pharmacien diplômé sans fortune n'a que peu de chances d'arriver à s'établir à son compte. Ceux qui accèdent à des postes officiels, peu nombreux, ou qui travaillent dans l'industrie chimico-pharmaceutique, parviennent à se créer une situation nettement meilleure.

Ce qui précède fait comprendre pourquoi la profession d'assistant en pharmacie est de plus en plus exercée par des femmes. Elles y trouvent une situation satisfaisante et des promesses d'avenir. En cas de besoin, elles peuvent d'ailleurs trouver à gagner leur vie dans cette carrière après cinq semestres d'études seulement. Comme leurs collègues masculins, les pharmaciennes diplômées ont la faculté de se créer une situation indépendante. Ni dans le public, ni chez les pharmaciens, il n'existe de préjugés contre l'assistante en pharmacie ou contre la pharmacienne établie à son compte.

Les pharmaciens et les pharmaciennes diplômés sont groupés en une association: l'Association des pharmaciens suisses.

(Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.)

Reproduction in extenso seulement, et avec indication des sources.

fort agréable, qui délasse et change des brutalités à la mode chez certains auteurs de la scène contemporaine.

La critique il est vrai, a reproché à M^{me} Charasson ses inexpériences en matière de théâtre, d'autant plus malicieusement qu'elle-même avait très sévèrement jugé Porto-Riche. Nous lui reprocherons, nous, bien plutôt sa donnée un peu banale (les deux amies éprises du même homme) et sa préférence pour le type de femme, bien désuet de nos jours (heureusement!), qui se soumet à son sort, se résigne à sa solitude, refuse la lutte et subit les événements sentimentaux de sa vie avec la même passivité que la fleur qui penche sa corolle sous l'averse. Nos sympathies vont bien davantage au type de Lucie, l'autre héroïne, active, indépendante, décidant par elle-même, et dont l'amour pour son fiancé se colore délicatement d'un sentiment quasi maternel très joliment observé. Mais ainsi sont les hommes que va l'amour de Léon, et que, si son cœur balance entre Isabelle et Lucie, c'est surtout parce que cette dernière lui apporte en dot une belle fortune, alors qu'Isabelle gagne sa vie! Hélas! ceci n'est point très relevé, et si, à la sortie, une spectatrice féministe nous disait, en parlant d'Isabelle, « que des femmes comme cela on n'en fait plus », nous espérons que, du côté masculin, on aura relevé aussi que des hommes comme ce héros de M^{me} Charasson, « il n'en fait plus! »

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Vacances pour mères de famille.

Le Comité genevois des Vacances pour mères de famille est heureux de témoigner sa reconnaissance à ses généreux souscripteurs. Grâce à eux, 67 mères de famille (57 suisses, 10 étrangères) ont bénéficié des vacances pendant l'été 1931. Elles ont été chercher un repos nécessaire, soit dans les villages du pied du Jura, soit à Vennes, Chardonne, ou au lac de Bret.

Parmi elles, nous remarquons que 24 femmes étant veuves ou abandonnées par leur mari assument seules la charge du ménage et l'éducation des enfants.

Les voyages forment la jeunesse.

« Jean-Jaques aime ton pays », disait le père de Rousseau au futur auteur des *Confessions*. Pour l'aimer, il faut le connaître. C'est ce que pensent les milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui font au pied, sac au dos, de grandes randonnées, par monts et par vaux. Pour faciliter ces excursions, plus de 170 refuges ont été installés ces dernières années par l'Association des logis pour jeunes excursionnistes. Le prix de ces hôtellerie est très modeste. Les jeunes voyageurs font eux-mêmes leurs repas et comme confort, ils demandent seulement que la paille ne soit pas trop plate. L'une de ces auberges pour jeunes a hébergé 23.587 excursionnistes en 1930. Aucune boisson alcoolique n'est autorisée. En Suisse romande, on est intéressé par ce mouvement est presque inconnu. Le Mouvement de la jeunesse suisse romande a décidé de s'y intéresser.

Un nouveau poste d'assistante sociale.

Le Département vaudois de l'intérieur a créé près l'Asile d'aliénés de Cery un poste d'assistante sociale chargée de la liaison entre les malades, les convalescents et leurs familles. L'as-

sistante s'occupera aussi du placement des malades guéris ou améliorés.

Bravo, Zurich!

Le Canton de Zurich vient d'adopter un nouveau règlement sur l'hygiène de l'habitation de l'inspecteur du logement. Le règlement fixe les exigences minimum auxquelles les habitations doivent satisfaire pour être qualifiées salubres.

Peu après, était adoptée une nouvelle loi rendant obligatoire l'enseignement ménager pour toutes les jeunes filles de 16 à 18 ans. L'horaire est établi de façon à permettre aux ouvrières et employées de combiner les cours avec leur travail professionnel. Actuellement, seuls les cantons de Fribourg, Berne, Vaud et Valais ont rendu l'enseignement ménager obligatoire.

Pour celles qui voyagent...

Signalons l'existence à Madrid du « Foyer-Résidence » pour dames et jeunes filles désirant étudier l'espagnol ou résider à Madrid pendant quelques temps (pour les étrangères les classes d'espagnol sont gratuites).

Fondé, dans son hôtel particulier, par la Vicomtesse de San Enrique, dont l'activité bienfaisante en faveur du féminisme, est bien connue, ce Foyer offre à ses hôtes un agréable séjour et de nombreuses facilités pour les études qu'elles désirent suivre.

Les prix (comprenant la nourriture, blanchissage et repassage — salle de bain et douche — usage de la bibliothèque, leçons de langue espagnole) sont: en première classe, 360 pesetas par mois; en deuxième classe 250; et en troisième classe 200. La nourriture est la même pour les trois classes, les chambres sont très belles et hygiéniques. Des excursions d'art historique sont organisées tous les mois, ainsi que des conférences.

Les journées d'étude pour "la sauvegarde des intérêts économiques de la famille"

Deux journées de travail intense ont réuni dans l'Aula de l'Université de Zurich, les 21 et 22 novembre dernier, un public nombreux et compétent pour étudier sous divers aspects une question brûlante: la protection de la famille. Quatre à cinq cents personnes, parmi lesquelles des représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, avaient répondu à l'invitation de l'Association suisse de politique sociale, qui organisait ces journées en collaboration avec une cinquantaine de grandes associations suisses, masculines, féminines et mixtes. Les femmes, cela va sans dire, étaient très nombreuses dans l'auditoire. Sous la présidence experte et aimable de M. Schöpfer, Conseiller aux Etats (Soleure), l'Assemblée n'entendit pas moins de 20 rapports, suivis ou non de discussion. Nous n'hésitons pas à dire que moins été mieux, pour pouvoir approfondir les questions vraiment controversées, et en laissant de côté les mesures connues et reconnues par tout le monde qui sont à la base d'une vie de famille normale.

Un premier groupe de conférences nous mit au courant de faits indiscutables, montrant les difficultés d'ordres moral et économique contre

lesquelles se débat la famille d'aujourd'hui: tableau statistique tout d'abord présenté par M. le prof. Grossmann, qui prouve que le désir de fonder un foyer est légèrement en baisse en Suisse, que le taux des naissances a baissé de moitié pendant les 60 dernières années, déficit toutefois corrigé en partie par une forte diminution de la mortalité infantile; puis rapport très documenté de M^{me} Hausknecht (St-Gall) — duquel le président crut devoir relever la solide composition logique, spécialement réjouissante parce que venant d'une femme (!) — sur les conséquences de notre situation économique sur la tenue du ménage et sur les moyens de faire face aux difficultés nouvelles. On nous dépeignit ensuite la tragédie des familles dis-soutes, les souffrances matérielles et morales des familles de chômeurs, et enfin il fut traité des devoirs des adolescents qui gagnent leur vie et qui, ou bien participent encore à la vie de famille, ou au contraire font l'expérience de la vie de célibataires, dangereuse à tous égards pour leur développement.

Les rapports de la troisième partie ne suscitèrent non plus aucune opposition, faute de temps d'une part, faute d'opinions divergentes de l'autre. Traitant de la sauvegarde des intérêts économiques de la famille en ce qui concerne la réduction des dépenses, MM. Klöti (Zurich) et Freymond (Lausanne) développèrent le problème im-

Les femmes et le théâtre

Le « Saut du Diable » à la Comédie de Genève

Les femmes, qui se sont gagnées de si beaux titres de gloire comme romancières, poètes, critiques d'art ou de littérature, historiennes ou essayistes, se sont bien plus rarement jusqu'ici attaquées au théâtre. Aussi devons-nous remercier la Comédie de Genève de nous avoir donné l'occasion d'entendre l'autre soir le *Saut du Diable*, pièce en trois actes de M^{me} Henriette Charasson. M^{me} Charasson n'est pas une inconnue pour nos lecteurs, car, Lycéenne convaincue, elle a donné à plusieurs reprises, sous les auspices de ces Clubs, des conférences dans nos principales villes romandes, dont notre collaboratrice, M^{me} Vuilliminet-Challandes a rendu compte ici même en y ajoutant le récit d'une fort intéressante interview de M^{me} Charasson¹. Celle-ci, collaboratrice de plusieurs revues littéraires françaises, a publié d'autre part des volumes de poésie chantant surtout l'amour maternel et l'amour du foyer et quelques ouvrages en prose, l'un notamment consacré à Georges de Porto-Riche, etc. Et ses qualités distinctives de goût, de sentiment, de grâce délicate, nous les avons retrouvées avec plaisir dans le *Saut du Diable*, dont le dialogue est alerte et spirituel, le comique fin et de bon aloi, la langue élégante, et le mariageage joliment accommodé aux temps modernes et appuyé sur des observations justes et vraies. Un spectacle

¹ Voir le *Mouvement*, Nos 320 et 321.

A travers les Expositions féminines

Exposition de Mireille Junod à Lausanne

Cet ensemble de porcelaines, exposées par M^{lle} Junod au Lyceum de Lausanne, représente, à côté d'un labeur considérable, un grand progrès réalisé depuis ses premières expositions d'il y a deux et trois ans. Dans cet art délicat et bien féminin de la porcelaine décorée, où l'on se contente si souvent d'adroites et patientes imitations, M^{lle} Junod affirme une invention personnelle. Sans affectations outrepassées, elle s'adapte au style moderne avec une sobriété de lignes, un sens de la couleur et une fermeté de touche qui font, de la plupart de ses ouvrages, de vrais bijoux d'art. Cependant elle s'efforce, avec raison, d'en faire des objets utilisables, et son imagination s'est exercée, avec succès, sur tout un assortiment de tasses à thé et à café plus séduisantes les unes que les autres et dignes des meilleurs nectars. Ses vases à fleurs sont exquis, l'un surtout, gris, or et noir, et l'autre, à fond turquoise, semé d'un motif or. Une lampe, fragile sans doute, mais bien composée, est d'une parfaite élégance. On peut mentionner aussi des calices de verre finement décorés.

Deux vitrines réservées aux travaux d'élèves, renfermant des objets ravissants et font honneur à la classe de M^{lle} Junod.

Cette exposition sera close quand paraîtront ces lignes trop tardives; mais l'atelier de M^{lle} Junod demeure; nul doute qu'elle y travaille assidûment et nous prépare des surprises nouvelles.

M. L. B.

Livres reçus

Le titre général, sous lequel paraissent jusqu'à présent les comptes rendus d'ouvrages nouveaux envoyés à notre Rédaction en service de presse sans que nous puissions faire un choix, ayant, par-là, été à confusion pour quelques lectrices, c'est sous le titre qui figure plus haut que nous publions désormais les comptes rendus de cet ordre des publications que nous recevons. Les ouvrages de date plus ancienne dont notre collaboratrice, La Fureteuse, veut bien nous fournir des listes, seront indiqués sous la rubrique QUE LISONS-NOUS? (Réd.)

QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Bureau international d'éducation: *L'éducation en Pologne*. Série de monographies nationales. 1931. Prix: 6 fr. (44, rue des Maraichers, Genève).

Le Pologne s'est trouvée, après la restauration de son indépendance, devant une tâche très compliquée à cause des 3 systèmes d'éducation différents des anciens territoires polonais attribués autrefois à la Russie, à l'Allemagne et à l'Autriche, et où était supprimé avec une rigueur plus ou moins absolue tout enseignement en langue polonaise. Le premier devoir fut donc d'introduire le polonais comme langue officielle dans toutes les écoles fréquentées par des enfants polonais. Le recrutement de maîtres d'école qualifiés et capables de donner l'enseignement en polonais fut long et difficile.

Il fallut aussi élaborer un régime scolaire nouveau pour remplacer les trois régimes étrangers et mettre sur pied ses programmes, ce qui ne se fit pas en un jour. Sous l'influence d'excellents pédagogues polonais, les principes servant

portant du logement sain à bas prix, basé sur un régime communal étendu à Zurich, et sur un mouvement coopératif en Suisse romande; M^{lle} Steiger (Zurich) plaidera pour une diminution sensible des charges fiscales pour les familles. M. Baumberger, Conseiller national, se fit l'avocat des familles nombreuses, et Secur Y. Merc' exposa de façon émouvante les soucis et les angoisses des femmes enceintes, et la façon rudimentaire par laquelle notre assurance-maladie s'acquitte des devoirs que la société a envers elles. Mme Gillibert insista sur la nécessité d'une formation ménagère pour toutes les jeunes filles, et M^{lle} Dora Schmidt parla du travail rétribué de la femme, souvent nécessaire, et parfois dange-reux pour la mère de famille.

Mais c'est à la deuxième partie, traitant du revenu familial que le point brûlant fut touché. Deux courants opposés, inconciliables semble-t-il, se manifestèrent quant au remède à introduire dans notre vie économique. Aujourd'hui, alors que l'unité de travail des grandes familles rurales ou des familles d'artisans disparaît de plus en plus, alors que les deux tiers des familles sont réduites au régime industriel, alors que nombre de ces salariés sont rétribués en dessous d'une moyenne suffisante, il faut arriver à des mesures qui permettent à la famille de subsister, et aux parents de subvenir à l'entretien de leurs enfants sans avoir recours à l'aumône. M^{lle} Gerhardt et M. Veillard, les chevilles ouvrières de notre Commission spéciale, développèrent le vaste sujet des allocations familiales. Se basant sur les résultats excellents du système franco-belge grâce aux caisses de compensation, M. Veillard réclama de l'initiative privée l'introduction chez nous de mesures qui permettent à la famille de subsister de ses propres forces, en attendant de trouver un système général qui sera peut-être du domaine de l'assurance sociale. M^{lle} Gerhardt, de son côté, demanda que la collectivité porte sa part de responsabilité de l'entretien de la jeune génération, et qu'en attendant mieux, les abus les plus criants soient atténués par des mesures d'ordre privé et public. En cas d'incapacité de travail, de chômage, en cas de mort de celui qui a charge de famille ou encore, en cas d'insuffisance générale du revenu familial, des subventions prises sur les fonds public ou fournis par des caisses de compensation doivent garantir l'existence des familles.

Ces propositions furent vivement combattues, tant par le représentant des associations patronales que par celui de l'Union syndicale. Un capital de plusieurs millions est investi dans les nombreuses organisations de prévoyance sociale de notre industrie, et patrons et ouvriers prévoient et refusent également l'abaissement du taux général des salaires au profit d'une rémunération plus élevée des pères de famille par le moyen de caisses de compensation. Le président de la Fédération des syndicats chrétiens-nationaux par contre se déclara partisan des allocations familiales, vu que c'est à l'économie publique privée et non à l'Etat de supporter les charges des familles de travailleurs.

Ainsi se termina cette longue suite d'échanges d'opinions sans aboutir pour le moment à un résultat tangible. La résolution finale, votée à l'unanimité, affirme l'immense importance du maintien de la famille et engage la Commission organisatrice de ces journées à poursuivre ses travaux et à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour appuyer les efforts en faveur de la sauvegarde économique de la famille.

Malgré le programme surchargé, et malgré des redites inutiles sur bien des sujets déjà connus des assistants, cette ample discussion d'un problème aussi vital que celui du sort de la famille contribua certainement à susciter la réflexion, à faire chercher des remèdes aux graves lacunes qui existent dans ce domaine et dont nous sommes tous responsables.

A. LEUCH.

Les femmes et les Commissions scolaires

Le Grand Conseil du canton de St-Gall a accepté en première lecture par 116 voix contre 12 le projet de loi qui reconnaît aux femmes le droit d'éligibilité dans les Commissions scolaires.

Nous en sommes enchantées pour nos Conféderées et souhaitons que ces bonnes dispositions de leurs législateurs se maintiennent au cours des débats ultérieurs. Mais lorsque nous regardons les choses de près, n'est-il pas effarant de constater qu'il nous faut saluer comme un progrès notoire une disposition si simple et si naturelle? et que des femmes suisses en soient encore à devoir combattre pour pouvoir faire partie d'une Commission scolaire alors que dans plus de 20 pays les femmes sont membres de Parlements!...

Une femme peut-elle plaider devant un Tribunal militaire?

A première vue, nos lecteurs seraient sans doute tentés de répondre par la négative à cette question. Ils auraient tort, car le cas de femmes défendant des accusés en Conseils de guerre s'est présenté plusieurs fois, et ailleurs que dans des romans. Faut-il rappeler en premier lieu que même la monarchique Espagne d'avant la Révolution reconnaissait parfaitement à une femme avocate le droit de plaider la cause d'un accusé devant un tribunal militaire? et que M^{lle} Campamor, notamment, était à San Sebastian occupée à préparer la défense de son frère accusé de propagande républicaine, et passible de ce fait de vingt ans de prison, quand la Révolution vint lui apporter un acquittement inattendu.

En Tchécoslovaquie aussi, paraît-il, le cas s'est également présenté de femmes avocates qui ont défendu des soldats passant en Conseils de guerre, et l'une d'elles a pu obtenir l'acquiescement de son client accusé de n'avoir pas répondu à son appel de mise de fond. Moins heureuse, une autre a cependant réussi à faire commuer en détention de forteresse la condamnation à mort prononcée contre un déserteur. Enfin, dans notre propre pays, pourtant si peu sympathique aux innovations de ce genre, on nous a signalé le fait que le Tribunal militaire de la 1^{re} division, siégeant à Lausanne, a entendu, le mois dernier, la plaidoirie d'une femme, M^{lle} Alice Descœudres, si connue pour sa remarquable activité pédagogique, défendant un réfractaire pour motifs de conscience; ou, pour être tout à fait exacte, c'est une autre institutrice, M^{lle} Duret, qui a lu devant le Tribunal la plaidoirie préparée par M^{lle} Descœudres empêchée de se présenter personnellement. Certaines opinions dont nous avons recueilli l'écho ont attribué au fait de cette défense par une femme la sentence si particulièrement

sévère qui a frappé le prévenu; mais, d'autre part, l'auditeur en chef de l'armée n'avait formulé aucune objection à la demande du prévenu d'être défendu par une femme, estimant qu'il y avait lieu de fournir à celui-ci les moyens qu'il considérait comme les plus favorables. Il y a donc là un précédent intéressant.

Association suisse des femmes universitaires

Samedi 21 novembre dernier, vers la fin de l'après-midi, une cinquantaine de « femmes universitaires » débarquaient à Genève pour prendre part à la VIII^{me} assemblée générale de l'Association suisse des femmes universitaires. Le premier acte se déroula à la Taverne de Plainpalais. La présidente de la section genevoise, M^{lle} le Dr. Schaezel, dont on ne saurait trop louer le dévouement infatigable et les talents d'organisatrice, souhaita la bienvenue à ses hôtes; puis on entendit un rapport sur le récent Congrès des femmes médecins à Vienne. Le souper qui suivit, — organisé par groupe professionnels — fut cordial, joyeux et... bryuant, tant était grand le plaisir de se retrouver, de renouer connaissance avec des membres rencontrés les années précédentes à Zurich, Berne et ailleurs. L'allemand, le français, les accents les plus variés se confondaient en un brouhaha assourdissant. Certes, personne ne trouvait le temps long...

Le souper terminé, on émigra à l'Athénée pour y entendre une conférence de M^{lle} K. Ponce, privat docent, directeur adjoint de la station de zoologie expérimentale, sur le problème des sécrétions internes et l'état actuel des recherches dans ce domaine. Cette heure fut certainement la plus belle de ces deux journées: en effet, quel plus grand régal peut-on offrir à des intellectuels qu'une conférence rigoureusement scientifique, présentée avec une clarté merveilleuse et un art parfait... La conférencière intéressa son auditoire au plus haut point, et ceux même qui n'étaient pas spécialisés dans les sciences purent suivre sans effort l'exposé de M^{lle} Ponce, illustré de projections nombreuses. Inutile d'ajouter que M^{lle} Ponce fut longuement applaudie par un public enthousiaste. La conférence fut suivie d'une réception charmante dans les salons de l'Athénée.

Dimanche matin, séance administrative dans l'une des salles de l'Institut des hautes études internationales. Les discussions furent parfois très animées, mais sans paroles inutiles, car l'ordre du jour, très chargé, n'autorisait aucune digression superflue. On décida entre autres, sur la proposition de M^{lle} le Dr. Gourfein, de créer un fonds de 25.000 fr. pour obtenir un lit au Sanatorium international universitaire à Leysin. Quelques rapports de Commissions (Commission pour la création d'un bureau de placement pour les femmes universitaires, Commission des intérêts féminins, Commission pour l'échange international de professeurs secondaires), témoignèrent élogieusement de l'activité et de l'utilité incontestable de l'Association suisse des femmes universitaires.

Mais l'heure avançait. Il fallut interrompre la séance pour se rendre au Club international où avait lieu le banquet. Dans une des salles spacieuses du Club, sous la clarté diffuse d'un plafond lumineux qui faisait oublier le jour gris de novembre et créait une *Stimmung* des plus



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} Marie MICOL
Administratrice du Mouvement

sympathiques, trois tables abondamment fleuries, adossées perpendiculairement à la table d'honneur groupèrent un grand nombre de joyeuses convives. Le menu avait été soigneusement préparé et chacun apprécia la « truite universitaire », la « poulette diplômée », les « fruits académiques » et le reste; et l'on félicita chaleureusement la... maîtresse de maison, en l'espèce, M^{lle} Ginsberg secrétaire du Club et membre de notre association.

Les discours furent brefs, mais substantiels. Dans une allocution d'une belle envolée, M^{lle} le Dr. Schaezel nous promena à travers Genève, de l'Athénée, qui symbolise le passé, à l'Institut des hautes études et au Club international, foyer d'entente internationale. M^{lle} Schaezel insista sur le rôle que jouent les forces spirituelles dans le développement de la compréhension internationale. M^{lle} Zollinger, au nom des Sections invitées, remercia la Section de Genève de sa réception cordiale, et la félicita de son développement rapide et de son activité intense. M^{lle} E. Gourd qui représentait plusieurs associations féminines suisses, loua, dans une charmante improvisation, la collaboration fraternelle des intellectuelles et des femmes des classes laborieuses pour un avenir meilleur; M^{lle} Cuchet-Albaret charma son auditoire en lisant quelques uns de ses plus beaux vers; enfin, M^{lle} Schreiber-Favre et Eder nous firent part de leurs impressions d'Amérique et résumèrent à notre intention les travaux du Conseil de la Fédération internationale au congrès de Wellesley (Et-Unis). Puis on leva la séance et chacune s'en fut prendre son train gardant bon espoir de renouveler l'an prochain des journées aussi intéressantes.

J. M.

Entre nous

Le Comité du Mouvement ayant tenu, dans la soirée de novembre, sa réunion annuelle à Lausanne, le désir a été exprimé par plusieurs

un orateur aurait dit: Quand une dame dit non, elle veut dire *peut-être*; si elle dit *peut-être*, cela signifie *oui*. Si elle disait *oui* tout nettement, ce ne serait plus une dame. — A quoi s'amusez nos honorables!

J. V.

Georges RAMBERT, Dr en droit: *Le droit de la guerre et le pacte Briand-Kellog*. Librairie Payot & Cie, 1931.

Dans cette très intéressante brochure, l'auteur détermine d'abord dans quelle mesure le droit international autorise la guerre en posant en principe que la guerre est juste lorsqu'elle a pour but la défense d'un droit, injuste dans le cas contraire et qu'est condamnée ainsi la guerre d'intérêt. « Les guerres d'intérêt représentent cependant le but essentiel poursuivi par les États-majors des armées nationales ». L'auteur étudie les problèmes qui se posent lorsqu'un conflit juridique est soutenu de part et d'autre par les armes, plus les limitations imposées à la violence par l'intervention dans le droit des principes humanitaires, exposant comment à l'heure actuelle certains principes de morale ont une valeur juridique. L'historique des conventions internationales condamnant le recours aux armes conduit au grand acte en faveur de la paix: le pacte Briand-Kellog du 27 avril 1928, cette condamnation du *Jus belli*.

J. V.

Almanach socialiste 1932, édition « La Sentinelle » Le Chauv-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Bien illustré et très intéressant avec ses chroniques et ses biographies, ses articles sur l'Union syndicale, la grève générale de 1918, l'ascension du professeur Piccard dans la stratosphère, la tragédie du *Saint-Philibert*, etc. Des contes, des mots pour rire et des récréations variées feront la joie des grands et des petits lecteurs.

J. V.

de base à l'école réorganisée sont ceux de l'école active. Les classes ont été dotées de tous les perfectionnements imaginables; des laboratoires scolaires, des jardins biologiques ont été créés; les manuels nécessaires ont été écrits, parfois luxueusement, et on a augmenté considérablement les cours universitaires de pédagogie, à mesure que l'on exigeait davantage des maîtres et des professeurs.

L'éducation du corps n'est pas négligée: les écoliers polonais de tout âge reçoivent des leçons de culture physique et d'hygiène. Les jeux, les sports, les excursions sont bien organisés, ainsi que la surveillance médicale de presque chaque école. En ce qui concerne l'éducation morale et sociale, les institutions de *self-government* ont été développées, le mouvement des éclaireurs encouragé et l'enseignement religieux déclaré obligatoire. Châtiments corporels, punitions et récompenses ont disparu du régime actuel. Le nombre des enfants en âge scolaire augmente à la suite de la forte natalité d'après guerre, et il faut sans cesse fonder de nouvelles écoles et recruter de nouveaux maîtres.

Sous le régime précédent, il était admis que les écoliers parcouraient de très longues distances pour se rendre en classe; aujourd'hui la distance la plus grande ne doit pas dépasser trois kilomètres. Les tests les plus modernes, l'orientation professionnelle, l'application de la psychanalyse à la pratique scolaire, la coopération des parents, le théâtre scolaire, les salles d'école rendues plus attrayantes (tables individuelles, fleurs, tableaux, etc), pour ne citer que ces quelques points prouvent que la Pologne marche au pas des nations les plus avancées.

Citons, pour conclure, les à-côtés d'une école primaire de Varsovie, comprenant, sous le *self-government* des élèves, les organisations suivantes: une société de secours mutuels, un club de sports, une société de travaux manuels, un club artistique et social, un poste de Croix-Rouge polonaise, un poste de la Ligue nationale de défense aérienne, une coopérative et une bibliothèque. La coopérative fournit aux élèves les articles scolaires nécessaires; les enfants les achètent en gros, établissent les prix de détails, gèrent le magasin et font eux-mêmes la comptabilité. Dans quelques grandes écoles existe un tribunal d'enfants qui éclaircit et règle les malentendus entre écoliers et entre écoliers et autorités scolaires. Regrettant de n'en pouvoir parler ici plus longuement, nous ne pouvons que recommander la lecture de ce livre captivant à toute personne s'intéressant aux questions éducatives.

J. V.

T. COMBE: *Le Petit Breviaire du bon moral*. Imprimerie coopérative, La Chauv-de-Fonds. Prix: 1 fr. 25.

Sous ce titre, le bon écrivain neuchâtelois T. Combe nous donne le second volume de ses excellentes méditations, cent quatre pages de conseils, d'invitation à la paix intérieure, au recueillement, à la solidarité entre femmes, à la concorde dans la famille, à la saine éducation des enfants, etc. Accepter ce qui ne peut être changé, tirer le meilleur parti de notre lot, être de notre temps, pardonner aux autres, mais nous pardonner aussi à nous-mêmes nos erreurs quand elles n'ont pas été causées par la méchanceté, ces préceptes d'or, et beaucoup d'autres encore,

T. Combe les explique et les offre à nos méditations de l'année prochaine. Charmant cadeau à offrir à Noël, avec la certitude qu'il fera plaisir.

Le style est alerte et clair. Un exemple: « Notre pauvre mère Eve au jardin d'Eden ne fut guère rusée, hélas! Qui d'elle ou du serpent entortilla l'autre? Curieuse et naïve, et désireuse de partager toute bonne chose avec son mari, elle dut avoir un peu froid dans le dos quand elle entendit cet Adam vraiment lâcheur jeter toute la faute sur elle.

« Qui sait? ce fut peut-être en cet instant qu'Eve devint rusée. Elle se dit: Tiens! tiens! c'est donc là le caractère de l'homme! Il s'agira une autre fois de ne pas y aller tout droit. Au lieu de lui tendre carrément la pomme, j'aurais mieux fait de la placer dans l'herbe sur son passage et d'attendre la suite des événements.

« Vous trouverez mon exégèse trop familière, mais je vous avouerai que cet épisode de l'humanité primitive m'a toujours paru condenser la psychologie des deux sexes. Pourquoi l'Eve de tous les temps a-t-elle recouru à la ruse, disons plus poliment, à la diplomatie? Parce que l'Adam de tous les temps l'y oblige. Parce qu'elle est plus faible que lui, parce qu'il n'est pas toujours plus généreux qu'il ne fut dans l'histoire de la pomme.

« Remarque aussi qu'à mesure que la liberté de la femme, son indépendance matérielle et son affranchissement social paraissent, la ruse féminine, arme inutile, est jetée de côté, et la bonne et franche épée de la droiture la remplace s'il y a un need à trancher.

Il paraît, nous raconte T. Combe à la page précédant celle citée ici, qu'au Conseil national